

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

Pour toutes demandes :

- Rapports présentés lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de 2015 et 2016
- Compte-rendu d'activités 2016.
- Comptes annuels 2016 (bilan et comptes de résultat), sauf s'ils ont déjà été fournis.
- Attestation sur l'honneur fournie dans le présent dossier, dûment complétée, datée et signée.
- Pour les associations n'établissant pas de bilan, copie des relevés de comptes (compte chèques, livrets, autres placements) ainsi que du montant de la caisse, à la date de clôture de l'exercice.
- Coupure(s) de presse concernant l'association.
- Programme d'actions pour 2017.
- Situation financière prévisionnelle 2017 (le montant de l'aide financière de la Ville de Cayeux-sur-Mer doit correspondre à la subvention sollicitée dans le présent dossier).
- Pour les demandes de subvention à caractère exceptionnel relatives à l'organisation de manifestations ponctuelles, un budget prévisionnel spécifique.
- Pour les demandes de subvention à caractère exceptionnel relatives à l'acquisition de matériels, devis détaillés.
- Attestation d'assurance, pour les associations occupant un local municipal.

En cas de modifications au cours de l'année 2016 ou si vous ne les avez jamais fournis.

- Statuts.
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture.
- Composition du bureau et du Conseil d'Administration.
- Relevé d'identité Bancaire ou Postal.
- A fournir en cours d'année : nouvelle adresse, nouvelle composition du Bureau, nouvelle composition du Conseil d'Administration (en cas de changements).

S'il ne vous est pas possible de fournir certains éléments décrits ci-dessus, merci de le préciser par écrit en indiquant les documents manquants et les motifs de cette non-transmission.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous, soussigné(e)s, Président de l'association, et Trésorier de l'association, déclarons que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants. Nous certifions que les renseignements transmis dans le présent dossier sont exacts.

Nous nous engageons à signaler ou à faire signaler à la Ville toutes modifications concernant la composition de l'association, ses statuts, son budget ou ses coordonnées.

Nous avons pris connaissance que les services de la Ville pourront effectuer à tout moment de l'année des contrôles sur l'utilisation des subventions.

Fait à Cayeux-sur-Mer, le

Le Trésorier,

Le Président,